

**Conseil d'Administration  
DU 12 Mars 2025  
COMPTE-RENDU**

Étaient présents :

**Représentants des enseignants :** H. Marcoz, Antoine Allard, Caroline Bigot, Vincent Ducatez, Cédric Michel, Philippe Rizzoti

**Représentants des étudiants :** Marie Carchano, Clément Reisser, Chloé Villemazet

**Représentants des personnels administratifs :** Hafid Ait Ifrane, Geoffroy Turpin, Étienne Gustin

**Administration :** Pablo Lhoas, Mathieu Dropsit, Caroline Salembier, Hassina Merbakia

**Personnalités extérieures :** Jean-Charles Huet, Claire Minart, Olivier Colot, Philippe Thomas

**Invités :** Amélie Fontaine, Frédéric Alliot, Nadia Lecocq

**Procurations :** Olivier Colot représente Damien Castelain et Régis Bordet, P. Thomas représente Raphaël Alessandri

> **Soit votants :** 6 enseignants / 3 étudiants / 3 personnels administratifs

## I. Rappel sommaire de l'ordre du jour

**Points administratifs en début de chaque séance :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des comptes-rendus des CA précédents (20')
- 3) Suivi des points abordés à la séance précédente (20')
- 4) « 10 minutes introductives » : Présentation de l'HMONP (A. Fontaine)

**Points abordés pour vote :**

- 1) Support/Finances : Compte financier 2024 (C. Salembier 30')
- 2) Bourses et remboursements de frais
- 3) Motion pour Stand up for Science
- 4) Désherbage de la bibliothèque

**Point abordé pour information :**

- 1) Présentation d'Hassina Mebarkia (H. Marcoz/P. Lhoas, 5')
- 2) Dialogue de gestion 2024 (H. Marcoz/P. Lhoas, 15')
- 3) HCERES, (H. Marcoz/P. Lhoas, 15')
- 4) Assemblée générale du 6/02/2025 et groupes de travail (H. Marcoz/H. Mebarkia, 15')
- 5) Colloque à l'assemblée nationale (H. Marcoz, 5')
- 6) Formation Continue Professionnelle et alternance (F. Alliot 15')
- 7) État de nos relations partenariales avec les institutions de la région (N. Lecocq, 15')
- 8) Signature avec l'université d'une convention pour la formation des personnels (M. Dropsit, 5')

## II. Points administratifs

- 1) **Approbation de l'ordre jour**  
L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité

- 2) **Approbation des comptes-rendus des CA précédents**

Approbation à l'unanimité des compte-rendus des CA précédents sauf celui du 12/06/24 qui a été approuvé par vote électronique en avril 2025.

**Vincent Ducatez** indique sur le CR du 23/10/24 que l'école a perdu une salle de cours avec le projet de rénovation énergétique du bâtiment (la salle dite de l'aquarium est devenue un espace de passage non chauffé).

### 3) Suivi des points abordés à la séance précédente

**Suivi des travaux** : une commission va être créée pour suivre les travaux (extérieur et rénovation).

Concernant les travaux du parking, l'enveloppe PPI obtenue en 2024 va servir à poser un portail adéquat en septembre 2025. L'apport électrique se fera grâce au Crous et Villogia, les travaux électriques seront réalisés d'ici septembre pour pouvoir alimenter le portail.

**AMI/CMA** : Nous reparlerons de ce sujet au mois de juin, une fois que nous saurons si le financement a été obtenu.

**Diplômes** : une vigilance doit être portée sur la validation des stages et les délais de correction des rapports de stage de manière à ce que les diplômés puissent être délivrés sans accumuler de retard.

**Fond vert** : pas de demande déposée mais possibilité de déposer des projets *via* le label bas carbone.

**SNA 2** : La stratégie nationale de l'architecture numéro deux a été présentée par la ministre de la Culture le 4/02/25. **P. Lhoas** souligne que l'école va essayer de se saisir de cette question au niveau régional, en tenant des sortes d'états généraux de tous les acteurs de l'architecture et du paysage dans les Hauts-de-France.

**Nouvelle direction de l'enseignement supérieur culture** : le projet a l'air d'avancer très vite avec des rencontres tous azimuts avec la conférence des présidents de conseil d'administration, le collège des directeurs. Pour l'instant, peu d'éléments sont avancés par le ministère sur la manière de mettre en place cette nouvelle direction générale.

**P.Lhoas** trouve curieux que les écoles d'architecture aient été invitées à se rapprocher des universités et donc de l'Enseignement supérieur et que maintenant, le ministère travaille à une direction Supérieure Culture, qui regrouperait toutes les écoles supérieures mais sans évoquer la question fondamentale de la recherche et la relation au patrimoine et à l'architecture de manière plus large.

**C.Minart** indique ne pas avoir d'éléments de précision à apporter à ce stade sur le sujet. Actuellement les agents concernés par le sujet sont auditionnés par Monsieur Huard, qui est inspecteur général des Affaires culturelles. Il est l'auteur du rapport IGAC de 2020 sur l'évolution des écoles d'architecture, notamment dans le cadre de la réforme. Et donc, c'est lui qui a été nommé préfigurateur, il est censé rendre sa copie pour le mois de mai, en indiquant exactement comment ça va fonctionner.

### 4) Présentation HMONP (voir Power Point de présentation)

**Amélie Fontaine**, coordinatrice de la formation HMONP présente la refonte de la formation réalisée par elle et son équipe à la vue des textes réglementaires. Elle présente les modifications qui ont été réalisées dans la formation tant en termes de contenu que d'organisation de la formation.

A. Fontaine rebalaye un peu les points clés de la HMONP en expliquant les évolutions qui ont déjà eu lieu, évolutions qui ont pris comme base les résultats du rapport d'habilitation HCERES 2024. Pour rappel, l'année dernière, ce rapport a été rédigé au moment de la transition de la coordination entre elle et François Lacoste. Ce rapport a fait l'objet de beaucoup de remarques de la part du ministère de la Culture : la formation a reçu une habilitation pour deux ans et le rapport doit être réécrit en 2026.

École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de Paysage  
de Lille

En suivant les recommandations du ministère, A. Fontaine informe des éléments sur lesquels elle a travaillé :

### **La féminisation de la formation** (notamment au regard du plan d'égalité professionnelle de 2021 2023)

Un certain nombre d'enseignants reste en place, mais deux sessions ont évolué : les sessions 3 (développement du projet d'architecture) et 4 (chantier) sont dorénavant gérées par H. Hart et A. Fontaine. Ce n'a pas été facile parce qu'il y a très peu de femmes dans l'école qui sont titulaires ou associées et en agence.

### **Flou sur le nombre d'heures enseignées dans la formation.**

Le décomptage précis des heures encadrées menait à 128 heures au lieu des 148 heures attendues.

Maintenant les 148 heures encadrées de la formation HMONP de l'école se répartissent ainsi :

- 96 heures réparties en 6 sessions thématiques de deux jours
- 32 heures d'ateliers d'écriture
- 8 heures lors de la journée de rentrée/d'accueil
- 4 heures pour la journée d'audition intermédiaire
- 8 heures d'échange entre les ADE et les étudiants de licence et de master en formation initiale

En plus de ces heures, il faut compter une journée de 8 heures complémentaire de visite de salon.

Et les auditions N-1 et finales.

### **Encadrement des ADE, rôle et nombre d'heures dédiées par les directeurs d'études**

Plusieurs éléments font débat aujourd'hui. L'encadrement est de 5 h par ADE. Chaque enseignant encadre de deux à six ADE selon son volume horaire disponible. En fait, ils utilisent les reliquats d'heures des enseignants pour ces encadrements.

Dans la réalité, on a des écarts très importants entre des directeurs d'études très impliqués et d'autres beaucoup moins.

Dans le cadre de la convention tripartite entre l'ADE, l'ENSAPL et l'agence, il y a un enjeu lié à la visite des structures pas toujours évidente et souvent chronophage quand elles se situent loin de Lille.

**A. Fontaine** précise que les directeurs d'études sont des architectes praticiens ou ayant été praticiens et qu'ils sont maîtres de conférences ou maîtres de conférences associés. Il n'y a plus du tout de contractuels alors qu'historiquement, on avait un vivier de directeurs d'études qui étaient des contractuels très impliqués et qui faisaient un super boulot, mais qu'on a choisi de ne pas renouveler pour des raisons financières. Ainsi, 46 ADE sont encadrés par 8 MCF et 4 MCF Associés.

Pour impliquer les directeurs d'études, il faut que le volume horaire corresponde à quelque chose de réel, que cela soit pris en compte comme un enseignement et pas juste des reliquats d'heures.

En attribuant aux directeurs d'études 48 h pour 6 ADE, on monte un petit peu le nombre d'heures, mais on intègre vraiment tous les temps d'enseignement et d'encadrement.

### **Jauge d'ADE en HMONP**

Pour Amélie Fontaine, on pourrait encadrer une jauge maximale de 60 ADE.

Ces dernières années, on a une jauge qui oscille entre 40 et 50 selon les années.

### **Spécifications de l'HMONP de l'ENSAPL**

Lille a une réputation assez forte sur la partie Chantiers Maîtrise car on demande aux ADE de faire du suivi de chantier.

A. Fontaine informe que la formation a aussi intégré pas mal de sujets sur les enjeux de l'existant, la réhabilitation, la rénovation. On a déjà des sessions qui en parlent, mais il serait utile de renforcer cet axe, notamment en faisant intervenir un architecte du patrimoine.

Enfin, les enjeux et risques climatiques doivent être abordés de manière claire, c'est une demande qui avait émergé des tables rondes de l'année dernière.

### **Carnet HMONP + Convention**

Amélie Fontaine travaille en parallèle sur l'édition d'un carnet HMONP où il s'agit de réécrire, de mettre à jour toutes les règles, les attendus et les contenus de la formation car cela n'a pas été fait depuis presque 10 ans. Il y a aussi un gros travail à mener sur la partie administrative concernant la convention tripartite.

### **Insertion professionnelle**

A. Fontaine insiste sur un point de vigilance majeur qui concerne le suivi de l'insertion professionnelle et les statistiques de réussite, données absolument indispensables pour notre prochain dossier d'habilitation.

**Il faut absolument que cette question soit prise en charge par une personne de l'administration.**

**O.Colot** indique que nous pouvons avoir l'aide l'Université, donc de l'Observatoire de la Directions des Formations (ODIF) pour aider l'école à répondre à cette question de l'insertion.

Pour O.Colot créer un réseau d'alumni servirait à mettre en place des relais. Il faut faire aussi une FAQ qui permette d'alimenter et de répondre aux interrogations des étudiants.

**H.Marcoz** remercie A.Fontaine pour ce travail, cette présentation claire et ce chantier bien mené. Elle lui indique à qu'il serait judicieux de communiquer les éléments de travail au groupe N°3 sur le référentiel enseignant.

**JC.Huet**, remercie A.Fontaine pour le travail réalisé après la longue gestion par François Lacoste. La demande qui a été faite à l'Ordre de venir au sein de la HMONP pour présenter les aspects juridiques et pour expliquer le rôle de l'ordre aux ADE est une bonne chose.

**JC.Huet** est extrêmement intéressé par l'attention portée aux ateliers d'écriture dans la formation HMONP car il est important d'initier les futurs architectes à une pensée construite et de les aider à développer une forme de d'autonomie et de de rigueur. Il souhaite être présent de temps en temps dans les jurys.

**C.Michel** souligne l'intérêt des propositions d'A.Fontaine concernant l'encadrement des ADE afin de vraiment prendre en compte le travail des enseignants. C'est une question de fond.

**H.Marcoz** répond qu'il y a en ce moment au ministère la réécriture des décrets de 2005, et qu'une partie concerne notamment les charges d'enseignement des enseignants titulaires qui risquent d'évoluer.

**Antoine Allart** remercie A. Fontaine pour tout ce travail et rappelle que la formation HMONP est très intéressante pour l'ensemble de l'école parce que ça met en place des réflexions sur les liens possibles entre la formation initiale et la formation continue.

Il constate par ailleurs que l'encadrement prévu de 48 heures pour 6 ADE n'est pas beaucoup, il manque le temps de lecture, d'évaluation des mémoires.

**V. Ducatez** indique qu'à l'ENSA de Strasbourg, un pôle de l'administration prend en charge tout le côté professionnel des formations (stages, HMONP, alumni...). C'est une idée intéressante qui mérite d'être étudiée à Lille.

Il souligne lui aussi que l'encadrement des ADE est une question centrale ; la visite des agences est très importante et ne doit pas être négligée ; elle doit donc comporter un nombre d'heures adéquat.

**P.Lhoas** indique que l'administration travaille à ces questions, entre autres, du devenir de nos étudiants, que ce soit la formation initiale et l'HMONP. F.Alliot a fait un sondage cette année.

École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de Paysage  
de Lille

Concernant la formation initiale on a quasiment 100 % de réponses de la part des architectes et un taux de réponse similaire pour les paysagistes.

Par contre, pour les HMONP, on est à environ 20 % de réponse (de mémoire).

Il y a donc un travail à affiner sur ces points.

Mais cette modeste enquête apporte quand même quelques pistes sur le niveau de satisfaction globale des diplômés, le niveau de cohérence entre ce qu'ils ont appris à l'école et ce qu'ils font dans le milieu professionnel. Les résultats seront communiqués ultérieurement par F. Alliot.

**P.Lhoas** souligne que l'intention de la cérémonie de remise de diplômes est aussi d'avoir un moment de rencontre entre ceux qui arrivent, ceux qui partent, entre les différentes formations de l'école.

## II. Points abordés pour vote

### 1) Support/Finances : Compte financier 2024 (C.Salembier 30')

**C.Salembier** présente le compte financier de 2024. Elle explique les différentes recettes que l'ENSAPL a eue et fait un parallèle par rapport au compte financier 2023 2022 et 2021.

En 2023, suite à la mobilisation « ENSA en lutte » nous avons eu une dotation complémentaire exceptionnelle de 136.000 €.

La subvention de service public a été réévaluée des deux dernières années.

Depuis 2021, les dépenses de personnel en enseignement, en recherche et en valorisation ont augmenté quasiment tous les ans.

C. Salembier a fait un comparatif des heures d'enseignement :

- Sur le compte financier 2021, on avait 6.780 h d'enseignement
- Sur le compte financier 2022, on avait 7.315 h d'enseignement
- Sur le compte financier 2023, on avait 7.134 h d'enseignement
  - o C'était la fin du chantier, donc la fin des doubléments des ateliers
- Sur le compte financier 2024, on a 7.626 h d'enseignement.

Il y a donc pour le CF de 2024 une augmentation significative des heures d'enseignement (+ 500 heures).

Plusieurs questions se posent sur cette évolution :

- Y-a-t-il eu des créations d'enseignement ?
- Est-ce qu'il y a eu des dédoublements d'encadrement à cause d'un effectif plus important ?
- Est-ce qu'il y a eu des remplacements d'enseignants ?

**Ces questions doivent faire l'objet des sujets de la commission Finances.**

**M. Dropsit** indique que les dépenses de personnel sont majoritaires sur notre budget.

Comme le budget de dépenses de personnel ne fait qu'augmenter d'année en année automatiquement, il faut faire attention aux dépenses de fonctionnement.

Si on maintient des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de dépenses de personnel, le budget n'est pas tenable sauf si nous augmentons les recettes.

Sur le volet recherche, il n'y a pas eu d'embauche.

Mais concernant les contrats doctoraux qui arrivent à échéance, il y a toutes les indemnités chômage à comptabiliser dans les dépenses de personnel.

Il y a eu aussi un deuxième poste qui a été créé il y a un an et demi/deux ans ce qui explique l'augmentation.

**C. Salembier** explique l'évolution du volet d'investissement et les différents jeux d'écriture entre les lignes dédiées au plan de relance passé (utilisé pour la phase 1 des travaux qui est maintenant terminée) et celles où apparaît le budget obtenu pour la phase 2 des travaux sur le bâtiment ELDIN (qui n'a pas encore été utilisée).

Notre capacité d'autofinancement a diminué par rapport à 2023.  
Dans notre fonds de roulement, il y a une partie qui est mobilisable et une partie qui est non mobilisable.

Selon **O. Colot**, il faut faire de la valorisation.

**C. Minart** apporte un complément d'information et une petite alerte sur le taux d'exécution.  
Il est très important que l'argent qui est prévu comme étant dépensé sur une année par l'état et ses opérateurs soit dépensé parce que quand l'argent n'est pas dépensé, il est stocké sur un compte bancaire et donc ne participe pas à l'économie générale du pays, à la création d'emplois et de richesses...

Il est donc très important d'avoir un très bon taux d'exécution proche de 100 % (cette remarque concerne également le taux d'exécution du LACTH un peu bas cette année).

**C. Minart** indique également que des reliquats qui ont été attribués à l'École de Lille fin 2024 par le Ministère : 1 ETP T3 supplémentaire pour 2025 (avec financement et augmentation du plafond d'emploi) et sera probablement reconduit d'année en année et ce, alors qu'il n'y avait pas d'emploi possible au niveau des ENSA car nous sommes dans une enveloppe contrainte.

**M. Dropsit** confirme que l'école a obtenu 54000 € pour un emploi ATS, un emploi d'adjoint aux finances afin de maîtriser la trajectoire.

**C. Minart** indique que l'apprentissage peut amener des recettes supplémentaires pour l'établissement. Par exemple, dans certains ENSA, pour 80 contrats, l'école reçoit environ 500 000 euros de recettes.

**M. Dropsit** précise bien qu'il s'agit de recettes et non de marge bénéficiaire.

**P. Lhoas** indique que nous sommes en train de travailler sur le sujet.

**Vote sur l'ensemble des tableaux :**

**Pour : 12**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 3**

**Vote Favorable**

**V. Ducatez** remarque qu'on parle toujours de l'accroissement des charges de personnel et s'étonne que plusieurs recrutements aient été approuvés et notifiés dans le compte-rendu du CA du 6 janvier 2025. Il est nécessaire que collectivement on prenne conscience des problèmes financiers de l'école, et qu'il va falloir trouver une façon de gérer ça sans avoir de frustration et sans perdre la qualité de nos enseignements non plus.

## 2) Bourses et remboursements de frais

**C. Minart** demande si l'ENSAPL est au fait de la jurisprudence du Conseil d'état sur les voyages des étudiants

École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de Paysage  
de Lille

Cette jurisprudence indique que les voyages pédagogiques, s'ils sont obligatoires, ne peuvent pas faire l'objet d'une participation financière des étudiants et que tout voyage qui implique une participation financière des étudiants doit être facultatif ou qu'il doit y avoir des modalités qui doivent permettre à un étudiant de ne pas participer à ce voyage, s'il n'est pas en mesure financièrement d'y participer sans que cela remette en question la validation de l'enseignement.

L'école de Lille n'est pas la seule école concernée par cette problématique.

**H. Marcoz** demande à ce que ce texte soit transmis à la commission voyages de l'ENSAPL pour pouvoir orienter les débats.

**C. Salembier** indique que les enseignants, quand ils proposent leur voyage d'étude, disent aux étudiants que ce n'est pas un voyage obligatoire.

Elle souligne que la commission voyages se penche sur les moyens de faire au mieux.

**H. Marcoz** souligne aussi que les étudiants ont la possibilité de faire une demande d'aide au Crous pour financer leur voyage. Il suffit à l'enseignant de faire aux étudiants demandeurs une lettre d'appui.

**H. Marcoz** propose de passer au vote toutes les délibérations qui ont été transmises, qui concernent les bourses de voyage et les remboursements de frais dont certains émanent de projets fléchés donc sans impact financier pour l'école.

**Vote :**

**Pour 12**

**Contre 0**

**Abstention : 0**

**Vote Favorable à l'unanimité**

### **3) Motion pour Stand up for Science**

H. Marcoz indique maintenant que la Conférence des présidents des écoles nationales d'architecture et de paysage apporte son plein soutien à la mobilisation *Debout pour la science*. Elle propose que le CA se prononce sur le texte suivant :

« Aux États-Unis, depuis six semaines, le président Trump et le « Department of Government Efficiency » (DOGE) multiplient les offensives contre les universités et le monde de la recherche : coupes budgétaires brutales dans les budgets des universités, remise en cause arbitraire de programmes de recherche et d'enseignement, interdiction d'utiliser certains concepts et notions, effacement de données et publications notamment dans la santé, l'environnement et les études de genre, harcèlement et intimidations à l'égard de chercheuses et chercheurs, attaques contre l'intégrité des agences scientifiques, interdiction de collaborations internationales, etc.

Face à ces attaques « obscurantistes » contre la science et la recherche, des chercheurs du monde entier se mobilisent dans le cadre du mouvement « Stand Up For Science », inspiré de la marche pour la science de 2017, au cours de la première mandature de Donald Trump.

Cette initiative met en lumière les défis auxquels la science est confrontée et rappelle l'importance des faits scientifiques, notamment pour la santé, la compréhension des inégalités sociales, les défis climatiques, la biodiversité et l'importance de la défense d'une recherche libre et innovante.

Le 7 mars 2025, des manifestations de solidarité avec les scientifiques états-uniens ont eu lieu dans une vingtaine de villes françaises.

À l'instar de nombreux scientifiques et de sociétés savantes, le CA de l'ENSAPL est solidaire de ce mouvement. Il appelle au soutien du mouvement international « Stand Up for Science / Debout pour la science afin de « défendre les sciences et les humanités, la liberté académique et l'Université comme piliers d'une société démocratique. » »

**O. Colot** indique que le même type de motion doit être mise au vote au prochain CA de l'université.

**Vote :**

**Pour 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vote favorable à l'Unanimité**

#### **4) Désherbage de la bibliothèque**

**H. Marcoz** propose de voter maintenant pour la liste proposée par les documentalistes concernant le désherbage de la bibliothèque,

Elle rappelle que plusieurs raisons appellent à ces désherbages réguliers, par exemple le manque de place et que la liste est établie selon des critères précis comme par exemple le non emprunt depuis 10 ans. Ces ouvrages sont ensuite soit proposés aux étudiants ou aux bibliothèques des écoles d'art. On s'assure que ces livres continuent à exister dans le réseau des bibliothèques.

**Vote :**

**Pour 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vote favorable à l'Unanimité**

### **III. Points abordés pour information**

#### **1) Présentation d'Hassina MEBARKIA (H.Marcoz/P.Lhoas, 5')**

**P.Lhoas** présente H.MEBARKIA , qui est arrivée à l'ENSAPL en janvier, mise à disposition de l'Université de Lille . Elle occupe la fonction de Directrice de la Réglementation, Stratégie et de la Performance de la Formation Initiale. Elle travaille avec les Présidentes d'Instances, H. Marcoz D. Désert et Catherine Grout.

#### **2) Dialogue de gestion 2024 (H.Marcoz/P.Lhoas, 15')**

**H. Marcoz** présente les documents mis à disposition dans le Drive relatifs au dialogue de gestion.

Il y a un document concernant notre école et un document de synthèse des dialogues de gestion des écoles au niveau national.

**P. Lhoas** souligne que ce document de synthèse est le témoin, d'une part, d'une meilleure coordination entre les écoles et la tutelle, et d'autre part entre la tutelle de la sous-direction l'architecture.

Une petite erreur concernant notre taux de boursiers s'y était glissée (taux trop élevé), elle a été rectifiée.

**C.Minart** informe que Lille n'est plus l'Ecole avec le plus haut taux de boursiers mais toujours dans la moyenne haute.

**P.Lhoas** indique qu'à la différence du ministère de l'enseignement supérieur, nous ne recevons pas de compensation financière en fonction du nombre de boursiers.

**C.Minart** informe le CA que c'est une demande qui est portée par le Ministère de la Culture auprès de Bercy.

### 3) HCERES, (H.Marcoz/P.Lhoas, 15')

**H. Marcoz** présente un point d'étape concernant le dossier d'auto-évaluation HCERES de la vague E.

Elle informe le CA que cette autoévaluation concerne trois volets, l'établissement, le laboratoire de recherche et la formation.

L'évaluation du laboratoire est très bonne et positive.

Concernant le volet établissement, H. Marcoz indique avoir été auditionnée pendant une heure et demie avec Pablo Lhoas fin février 2025.

L'audition s'est très bien déroulée. Nous avons été d'abord rassurés sur l'avis réservé émis par l'HCERES à propos du volet formation.

Ensuite, nous avons évoqué notre intégration dans l'EPE, avec par exemple des questions sur la gouvernance et notre participation au comité de direction de l'université. C'est plutôt de l'institutionnel et du politique qui ont été discutés lors de cette audition.

Par ailleurs les experts HCERES ont souligné la diversité de nos formats pédagogiques, aspect peu commun dans le monde universitaire.

Concernant le volet formation, l'avis de l'HCERES est pour l'instant réservé.

La vice-présidente de l'Université de Lille en charge des formations nous a indiqué que nous n'étions pas les seuls dans cette situation et qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir. Il suffit d'apporter les éléments demandés pour faire valoir la qualité de nos formations. Ces éléments sont en cours de rédaction et seront remis à l'université d'ici la fin du mois de mars.

Le lendemain, Mathieu Dropsit a été auditionné avec les autres Secrétaires généraux des établissements composantes.

H. Marcoz informe que ceux qui participent à ces comités d'évaluation viennent évaluer la réalité de ce qui est écrit dans les rapports d'autoévaluation.

C'est donc tout à fait normal qu'ils rencontrent un certain nombre d'acteurs : les doyennes et doyens de composantes, les directions des établissements composantes. Il y a eu également des membres des conseils scientifiques, conseil d'administration, conseil de formation et de la vie universitaire, des directions générales, tout un ensemble d'acteurs.

**P. Lhoas** souligne que tous les secteurs sont abordés : recherche, valorisation, formation, modalités de fonctionnement, pilotage, gouvernance.

**H. Marcoz** informe que ce dossier suit son cours.

### 4) Assemblée générale du 6/02/2025 et groupes de travail (H. Marcoz/H. Mebarkia,15')

**H. Marcoz** fait un retour sur l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 7/02/2025, avec la mise ne place des différents groupes de travail.

**Groupe 1 : Bilan maquette**

**Groupe 2 : Réussite étudiante**

**Groupe 3 : Référentiel enseignants**

#### **Groupe 4 : Grilles d'enseignement et calendrier** **Groupe 5 : Stratégie budgétaire**

Plusieurs réunions de travail ont débuté.

Le groupe 1 s'est réuni afin de faire un bilan de l'existant sur les maquettes, afin de pouvoir suggérer des pistes pour le groupe 4 concernant les grilles d'enseignements et le calendrier.

Une ou deux AG de restitution des travaux auront lieu au mois de mai 2025 en lien avec les instances.

#### **5) Colloque à l'assemblée nationale (H. Marcoz,5')**

**H. Marcoz** présente l'avancement du projet de colloque organisé à l'Assemblée Nationale par la conférence des présidents de CA. Il se tiendra en avril ou en juin 2025 salle Colbert un mardi soir après les questions au gouvernement pour toucher un maximum de ministres et de députés de manière trans partisane.

Il y aura un temps de présentation qui serait fait par la Conférence des présidents de CA et peut être la directrice de l'architecture. Ce que sont les écoles nationales, leur histoire, leurs enjeux, leurs liens avec le monde universitaire, leur rapport à l'international et le lien à leur tutelle

Un deuxième temps de présentation sera consacré à la profession, sur les architectes et les paysagistes qui doivent être considérés comme des acteurs essentiels pour nos territoires.

Chaque temps de présentation durerait 10 min.

Après, on aura une première table ronde qui porterait sur nos territoires, les enjeux et opportunités. Gestion des risques, exploitation des ressources, adaptation, changement climatique, équilibre entre ruralité et métropolisation. Avec des étudiants enseignants-chercheurs qui partageraient des expériences concrètes d'enseignement et un dialogue ouvert avec les parlementaires.

Une deuxième table ronde portera sur le sujet Habitat et société : défi et perspectives.

Les thématiques abordées seront logement, spatialité, construction, réhabilitation, aménagement des espaces, usages et enjeux actuels, toujours sur le même principe de dialogue ouvert entre politiques et enseignants chercheurs qui présentent des situations concrètes.

Puis un temps conclusif de 10 min sur les besoins précis des écoles.

En parallèle, la Conférence des présidents envisage de faire une tribune dans un journal sur ces sujets.

#### **6) Formation Continue Professionnelle et alternance (F. Alliot 15')**

**F.Alliot** présente les actions qu'il va mener avec les enseignants de l'école pour le développement d'une offre courte de formation.

F.Alliot indique que l'objectif est de donner de la visibilité à l'école en s'appuyant sur la formation continue, les partenariats et le réseau alumni.

Il propose un schéma illustrant les liens existants, nécessaires et susceptibles de proposer une démarche cohérente de montée en compétences sur le sujet.

F.Alliot insiste sur la nécessité de posséder des outils administratifs ainsi que des instances permettant de piloter l'activité.

École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de Paysage  
de Lille

Le deuxième temps de sa présentation (cf. PP) a été consacré à démontrer l'importance de porter une démarche circulaire dans laquelle développement, partenariats, alternance, stage, relations aux anciens et relations "entreprises" forme un cercle vertueux.

Enfin, la valorisation de ces nouvelles activités, à travers de la communication ou les événements, vient finaliser la démarche.

Plusieurs questions vont devoir être traitées selon F.Alliot, telles que l'enregistrement de nos formations sur la plateforme EDOF, notre référencement en tant qu'organisme de formation qui vient d'être obtenu, la tarification, la mise en place des commissions VEEPAP, la VAE... autant de chantier que nous devons mettre en place.

-

Selon F.Alliot, la formation continue et la formation en alternance posent beaucoup de questions notamment sur la semestrialisation, sur les grilles d'enseignement, sur la relation avec la formation initiale par exemple.

**C.Minart** rappelle qu'il y a déjà plusieurs écoles qui font de l'apprentissage.

L'école de Paris-Est a été la première école à le faire, elle a été suivie par les écoles de Versailles et de Val de Seine et Marseille maintenant.

C.Minart indique que les ateliers de projet ont été sanctuarisés et que le retrait s'est opéré plutôt sur d'autres cours, dont les compétences sont déjà abordées dans le contexte professionnel par exemple.

**H.Marcoz** remercie F.Alliot pour sa présentation. Elle spécifie qu'il s'agit d'un gros sujet et qu'il faudra peut-être organiser un séminaire pour vraiment pouvoir échanger là-dessus.

**F.Alliot** revient sur la nécessité de développer la taxe d'apprentissage 2025 pour augmenter un petit peu nos ressources.

Il revient aussi sur l'importance de développer le réseau des alumni.

## 7) État de nos relations partenariales avec les institutions de la région (N. Lecocq, 15')

**N.Lecocq** a réalisé un état des conventions que l'ENSAPL a avec partenaires institutionnels tels que la Région, les communes etc. (cf. Power point de présentation)

Elle informe le CA qu'elle veut s'atteler à travailler plus précisément sur les conventions, en amont, qu'elle souhaite être en relation avec les interlocuteurs administratifs afin d'être un soutien pour les enseignants pour que cela soit plus confortable pour tout le monde.

Elle indique recevoir pas mal de propositions de partenariats de différentes structures, propositions qu'elle filtre en fonction de leur intérêt pédagogique. Ce qui demande d'avoir une connaissance assez fine de ce qu'on fait dans les ateliers aussi bien en archi qu'en paysage.

**N. Lecocq** souhaite faire un point sur l'aspect financier de ces partenariats pour valoriser le travail effectué. Il ne s'agit évidemment pas de parler de rétribution, mais de contribution. C'est à dire que l'objectif n'est pas de faire du bénéfice mais de faire en sorte que l'école dépense le moins possible.

L'école évolue sur ce point en étant de moins en moins timide à l'idée de demander que par exemple les frais de déplacement soient couverts. Mais on peut aller plus loin et on devrait presque prévoir des conventions à étages, avec des livrables...



École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de  
Paysage de Lille



Université  
de Lille

École Nationale Supérieure  
d'Architecture et de Paysage  
de Lille

## 8) Signature avec l'université d'une convention pour la formation des personnels

**M.Dropsit** informe le CA du conventionnement avec l'Université pour le plan de formation à destination de nos personnels, tant enseignants qu'administratifs.

On a convenu avec les autres établissements composants, notamment l'ENSAIT et Sciences Po, que ce plan de formation nous sera facturé 61 euros par agent titulaire pour avoir accès à l'ensemble des formations une ou plusieurs fois par an.

**M.Dropsit** indique qu'une présentation plus complète sera faite quand la convention sera signée.

M.Dropsit ajoute qu'un autre volet de la convention peut peut-être être travaillé concernant la formation aux langues étrangères des agents mais aussi des étudiants car il y a éventuellement la possibilité de mélanger du public de formation continue et du public de formation initiale.

La séance est levée.

**Prochain CA, le mercredi 4 juin 2025 à 9h**

**ENSAPL, Salle ELDIN**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ENSAPL  
02, rue Verte F-59650 Villeneuve d'Ascq  
+33 3 20 61 95 50  
ensap@lille.archi.fr  
www.lille.archi.fr